

21 janvier 2011

Distribution :

Objet : Programme de collecte de données sismiques du plateau continental du Labrador de MKI de 2011-2013 Article 5, Avis, du Règlement sur la coordination par les autorités fédérales

Le 19 janvier 2011, Multi Klient Invest AS (MKI) a présenté à Canada-Terre-Neuve-et-Labrador l'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) une description de projet pour un programme de collecte de données sismiques du plateau continental du Labrador. Le C-TNLOHE a déterminé que le projet exige une autorisation en vertu de l'alinéa 138(1)a) de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador* et de l'alinéa 134(1)a) de la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*.

La description du projet ci-jointe décrit les activités proposées dans le cadre du programme sismique. Un relevé sismique en 2D initial commence en 2011. Les relevés en 2D subséquents sont menés au cours des deux autres années.

Conformément à l'alinéa 3(1)a) du *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale* (RCF), le C-TNLOHE a déterminé qu'une évaluation environnementale (EE) du projet en vertu de l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) est nécessaire. Conformément au paragraphe 12.2(2) de la LCEE, le C-TNLOHE assume le rôle de coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale (CFÉE) de la présente évaluation préalable.

La présente lettre vise, conformément au RCF, à déterminer les ministères ou les organismes qui peuvent avoir des obligations en tant qu'autorités responsables (AR) ou en tant qu'autorités fédérales, à établir un calendrier pour la réalisation d'un examen préalable et à obtenir des commentaires sur l'ébauche du document d'orientation ci-jointe.

Moment de l'évaluation

Le C-TNLOHE demande que l'examen préalable soit effectué le plus rapidement possible et propose le calendrier suivant :

Demande de coordination fédérale – détermination des responsabilités des AR	Réponse d'ici le 4 février 2011
Examen de l'ébauche de l'EE	Réponse environ 6 semaines après la réception du document.
Examen de l'EE révisée ou de l'addenda, au besoin	Réponse environ 2 semaines après la réception du document.
Préparation de la détermination de l'EE par la ou les autorités responsables	2 semaines pour l'achèvement (peut commencer pendant l'examen de l'EE finale ou de l'addenda); comprend l'examen de toutes les ébauches.

Règlement sur la coordination par les autorités fédérales de la LCEE – Article 5, Avis

- En vertu de l'article 5 du Règlement sur la coordination par les autorités fédérales de la LCEE, le C-TNLOHE vous demande d'examiner les renseignements ci-joints et d'informer l'C-TNLOHE, au plus tard le **4 février 2011** de votre décision en vertu du paragraphe 6(1) du Règlement sur la coordination par les autorités fédérales de la LCEE.
- Si vous estimez que vous êtes susceptible d'exiger une évaluation environnementale du projet, veuillez informer le C-TNLOHE de toute approbation ou autorisation que votre ministère ou organisme doit exercer.
- Si vous déterminez que vous êtes en possession de renseignements ou de connaissances de spécialistes ou d'experts conformément à l'alinéa 6(1)c) du Règlement sur la coordination par les autorités fédérales de la LCEE, veuillez informer le C-TNLOHE de la nature de ces renseignements ou de ces connaissances ainsi que de la personne à contacter pour obtenir de l'aide d'ici le **4 février 2011**.

Un « formulaire de réponse de retour par télécopieur » a été fourni pour votre commodité. Si aucune réponse de votre part n'est reçue à la date indiquée ci-dessus, le C-TNLOHE considérera que votre ministère ou organisme n'a pas la responsabilité d'entreprendre une évaluation environnementale et ne dispose pas de renseignements ou de connaissances de spécialistes ou d'experts.

Loi sur les espèces en péril – Article 79(1) Notification du ministre

Conformément au paragraphe 79(1) de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le C-TNLOHE informe par les présentes le ministre de l'Environnement et le ministre des Pêches et des Océans (les ministres compétents) que les espèces de l'annexe 1 suivantes se trouvent probablement dans la zone de projet relevant de la compétence de le C-TNLOHE. La détermination de la probabilité d'effets négatifs sur ces espèces sera entreprise au cours du processus d'examen préalable.

- En voie de disparition : Tortue luth (*Dermochelys coriacea*)
Baleine bleue (*Balænoptera musculus*)
Courlis esquimau (*Numenius borealis*)
Mouette blanche (*Pagophila eburnea*)
- Menacées : Loup à tête large (*Anarhichas denticulatus*)
Loup tacheté (*Anarhichas minor*)
- Préoccupantes : Loup atlantique (*Anarhichas lupus*)
Rorqual commun (*Balænoptera physalus*)

Si vous avez des questions sur les pièces jointes ou si vous souhaitez discuter des éléments ci-dessous, veuillez communiquer avec moi au 709-778-1431 ou par courriel à dhicks@cnlopb.nl.ca.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Original signé par Darren Hicks

Darren Hicks

Analyste de l'environnement

Pièces jointes

c. c. : D. Burley

DISTRIBUTION

Organismes fédéraux	
M. Marvin Barnes Ministère des Pêches et Océans C.P. 5667 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5X1	M. Glenn Troke Environnement Canada Bureau de district de Terre-Neuve 6, rue Bruce Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador) A1N 4T3
Mme Carol Lee Giffin Défense nationale C.P. 990000, succursale Forces Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5	Mme Allison Denning Santé Canada Direction générale de la santé environnementale et sécurité des consommateurs 1505, rue Barrington, Bureau 1625 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3Y6
M. Bill Coulter Agence canadienne d'évaluation environnementale 1801, rue Hollis, Bureau 200 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N4	Mme Madeleine Denis Ressources naturelles Canada 580, rue Booth, 3 ^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0E4
M. John Korec Gestion des frontières et des urgences Secteur des opérations Office national de l'énergie 444, Septième Avenue S.-O. Calgary (Alberta) T2P 0X8	M. Randy Decker Transports Canada C.P. 1300 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5X1
Organismes provinciaux	
M. Bas Cleary Ministère de l'Environnement et de la Conservation C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 4J6	M. Tom Dooley Ministère des Pêches et de l'Aquaculture C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 4J6
M. Fred Allen Ministère des Ressources naturelles C.P. 8700 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 4J6	
Gouvernement du Nunatsiavut	
M. Tom Sheldon C.P. 70 12, chemin Sandbanks, Nain (Labrador) A0P 1L0	

Règlement sur la coordination par les autorités fédérales
Article 6, Registre de détermination

Titre du projet : Plateau continental du Labrador de Multi Klient Invest de 2011

Emplacement : Plateau continental du Labrador

Promoteur : Multi Klient Invest

AUTORITÉ FÉDÉRALE : _____

NOM ET TITRE : _____

SIGNATURE : _____ DATE : _____

Conformément à l'article 6 du *Règlement sur la coordination fédérale* en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), l'autorité fédérale susmentionnée a examiné la description du projet et vous informe des éléments suivants :

a) que l'évaluation environnementale du projet sera **vraisemblablement** nécessaire;

Déclen	<input type="checkbox"/>	Promoteur	<input type="checkbox"/>	Financement
cheur	<input type="checkbox"/>	Transfert de	<input type="checkbox"/>	Dispositions réglementaires
		terres		

Déclencheur des dispositions réglementaires : _____

b) que l'évaluation environnementale du projet ne sera **pas vraisemblablement** nécessaire;

c) qu'elle est **pourvue** des connaissances voulues touchant l'exécution de l'évaluation environnementale du projet;

OU

d) que des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour effectuer la détermination.

Si la réponse à l'alinéa d) est « oui », le Règlement exige que les renseignements supplémentaires soient demandés dans les 10 jours suivant la décision.

Identifier la personne-ressource pour l'évaluation environnementale, si elle est différente de la personne ci-dessous.

Nom et titre : _____

Adresse : _____

Téléphone et télécopieur : _____

Courriel : _____

Veuillez retourner par télécopieur, au plus tard le **4 février 2011**, à :
Canada-Terre-Neuve-et-Labrador Office des hydrocarbures extracôtiers, à l'attention
de : Darren Hicks
Numéro de télécopieur : 709-778-1432